

1A - INFORMATIONS SUR LE PROJET

N° Projet : Entrepreneur : Date :
 Titre du projet : Service responsable :

1B - ADRESSE DU BRANCHEMENT (SECTION PRIVÉE) ET RÉSUMÉ DES VISITES

N° Civique : Rue :
 Code postal : Arrondissement :
 Prénom et nom : Courriel :
 N° téléphone : Moyen de communication préféré : Courriel Téléphone

Loc. = locataire
Prop. = Propriétaire
Dates (aaaa-mm-jj)

N°	Date (aaaa-mm-jj)	Heure (hh:mm)	Moyen de Contact*	Visite effectuée en présence du citoyen				Présence d'obstacles		Problème d'accessibilité		Travaux préparatoire à réaliser par	
				Oui	Non	Loc.	Prop.	Oui	Non	Oui	Non	Prop.	Ville**
1													
2													
3													

1C - RÉSULTAT DE LA VISITE

Problème d'accessibilité à résoudre :

Description détaillée des travaux préparatoire requis :

Robinet d'arrêt intérieur inaccessible
 Obstacles à l'intérieur de l'immeuble (préciser)
 Obstacles à l'extérieur de l'immeuble (préciser)
 Mise à la terre existante non-conforme (DTNI-1C)
 Entrée d'eau à plus de 1m du mur de fondation

Matériau constaté : Cuivre Plomb Autre

Conclusion de la visite :

Règlement 20-030

Aucun travaux préparatoires requis Le propriétaire ou la Ville de Montréal procèdera aux travaux préparatoires aux frais du propriétaire
 Le propriétaire refuse que la Ville procède aux travaux de remplacement de son branchement d'eau intérieur. Il a été informé de son obligation à remplacer le branchement d'eau privé, conformément au règlement 20-030 et des infractions à l'article 172.
 Autre (précisez) :

1D - COÛTS SPÉCIAUX ET APPROBATION DU PROPRIÉTAIRE OU DE SON MANDATAIRE

Les travaux préparatoires à réaliser par le citoyens doivent être complétés avant le (aaaa-mm-jj)*** :

Valeur estimée des coûts spéciaux (contournement d'obstacle, modification de plomberie interne, etc.) : \$

Prénom et nom :
 Signature :
 Date (aaaa-mm-jj) :

Propriétaire Surveillant de chantier Représentant de l'entrepreneur
 Mandataire autorisé

* Moyen de contact : [1] Rencontre en personne, [2] Appel téléphonique, [3] Accroche-porte.

** Travaux facturés au propriétaire

*** La date prévue des travaux par la Ville sera confirmée au moins 48 h avant les travaux

2A - TRAVAUX DE REMPLACEMENT

Date travaux privé (aaaa-mm-jj) : Matériau après* : Diamètre après (mm)* :

Longueur remplacée (m, distance entre le mur de fondation et la limite de propriété)* : m

Méthode de travail entre la limite propriété et le mur de fondation : Tirage Torpillage Tranchée

Description des travaux réalisés, historique des démarches ou tout autre commentaire :

Si les travaux ont été réalisés par la Ville, indiquer la description de ces travaux :

CROQUIS à main levée de la configuration du branchement, indiquer le mur de fondation, la limite de propriété, le(s) matériau(x)

AVANT tous travaux par la ville côté public et privé

APRÈS les travaux par la ville côté privé et public

--	--

Note: la fiche devra être accompagnée de **photos** (avant, pendant et après travaux)

* Information à saisir tel quel dans GBEau

2B - COÛTS SPÉCIAUX ET APPROBATION DU PROPRIÉTAIRE OU DE SON MANDATAIRE

Est-ce que les coûts spéciaux (coûts s'ajoutant au coût de remplacement) estimés lors de la visite ont changé?

Non Oui, montant **final** des travaux spéciaux (avant taxes)* : \$

Prénom et nom :

Signature :

Date (aaaa-mm-jj) :

Propriétaire
 Mandataire autorisé

Surveillant de chantier

Représentant de l'entrepreneur

Annexes jointes : Photos Rapport détaillé des coûts du remplacement